

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 613 DU 18 JUILLET 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« L'erreur ne devient pas vérité parce qu'elle est approuvée par beaucoup ».

GANDHI



BON ANNIVERSAIRE

NELSON MANDELA,

VIS PLEINEMENT

TES 94 ANS



À LA UNE

LA JOURNÉE INTERNATIONALE NELSON MANDELA

« Nous pouvons changer le monde et en faire un monde meilleur. Le changement est entre vos mains! »

Nelson Mandela

Le 18 juillet de cette année, à l'occasion du 94^e anniversaire de l'ancien président d'Afrique du Sud et afin de commémorer la Journée internationale qui lui est consacrée, l'ONU se joint à la Fondation Nelson Mandela pour exhorter le monde à consacrer 67 minutes de son temps à aider les autres. Pendant 67 ans, Nelson Mandela a mis sa vie au service de l'humanité, en tant qu'avocat spécialiste des droits de l'homme, prisonnier de conscience, architecte international de la paix et premier président démocratiquement élu d'une Afrique du Sud libre. En novembre 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies déclarait le 18 juillet « Journée internationale Nelson Mandela » en l'honneur de la contribution apportée par l'ex-Président sud-africain à la culture de la paix et de la liberté. La résolution A/RES/64/13 de l'Assemblée générale reconnaît les valeurs défendues par Nelson Mandela et son dévouement au service de l'humanité, qu'il a manifesté par son action humanitaire dans les domaines du règlement des conflits, des relations entre les races, de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de la réconciliation, de l'égalité entre les sexes, des droits des enfants et autres groupes vulnérables, et du progrès des communautés démunies et sous-développées. Elle reconnaît la contribution qu'il a apportée à la lutte pour la démocratie à l'échelle internationale et à la promotion d'une culture de paix dans le monde entier.

Nous avons reçu de **LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE** CETTE ADRESSE à NELSON MANDELA

JOYEUX ANNIVERSAIRE NELSON

Nous avons l'immense plaisir de souhaiter un joyeux anniversaire à Nelson Mandela.

Nelson Mandela a été avocat, militant pour la liberté,

Prisonnier politique, artisan de paix et président...

Nelson Mandela a donné 67 ans de sa vie au peuple d'Afrique du Sud et aux habitants du continent africain , les menant sur la voie du changement.

En guise de cadeau, nous prenons l'engagement de construire un monde meilleur. C'est la meilleure manière de souhaiter à Nelson Mandela un très joyeux 94e anniversaire. Agissons; soyons des facteurs de changement; faisons que chaque jour soit une « Journée Nelson Mandela ».

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LA SITUATION DES PRISONS DANS LES COLONIES FRANÇAISES

Mme Aline Archimbaud attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation alarmante des établissements pénitentiaires d'outre-mer. Vétusté, surpopulation endémique, grande promiscuité génératrice de violences, hygiène déplorable et inactivité, auxquels vient s'ajouter un cruel manque de moyens pour les alternatives à l'incarcération, les aménagements de peine et l'aide à l'insertion : la liste des problèmes au sujet desquels elle est alertée est longue. La situation n'a

fait qu'empirer, année après année, bien que les gouvernements successifs aient annoncé pouvoir régler la situation en accroissant la capacité des établissements ou en en construisant de nouveaux. À l'heure actuelle, le centre pénitentiaire de Faa'a-Nuutania en Polynésie affiche un taux de suroccupation record de 250,3 % ; celui du Camp-Est en Nouvelle-Calédonie de 194,54 % ; celui de Ducos en Martinique de 166,96 % ; la maison d'arrêt de Basse-Terre (Guadeloupe) de 146,15 % ; le centre pénitentiaire de Baie-Mahault (Guadeloupe) de 121,83 % ; et celui de Rémire-Montjoly (Guyane) de 117,91 %. De surcroît, bon nombre d'observateurs, dont le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, le Comité de prévention de la torture et l'Observatoire international des prisons ont maintes fois dénoncé la vétusté des locaux les plus anciens, la grande promiscuité et la violence qu'elle engendre et les conditions d'hygiène déplorables. À cela s'ajoutent le manque de travail ou celui d'activités proposées aux détenus, contraints à demeurer en cellule ou en dortoir parfois plus de 20 heures par jour. Des travaux de construction, d'extension ou de rénovation sont certes parfois annoncés, mais leur achèvement n'est pas attendu avant de nombreuses années. Qui plus est, et si l'on s'en réfère aux politiques immobilières menées dans l'hexagone depuis des décennies, ces travaux ne garantissent en rien la maîtrise de la surpopulation ni l'amélioration notable des conditions de vie et du respect des droits fondamentaux des personnes qui y sont placées. Les rapports annuels récents des juridictions d'outre-mer portant sur l'exécution et sur l'aménagement des peines font par ailleurs état d'un manque cruel de moyens humains et financiers pour mener à bien les missions qui leur sont dévolues. Au 1er janvier 2012, la France comptait 57 501 condamnés, dont 10 693 en aménagement de peine sous écrou, soit 18,6 %. Ce taux est encore très insuffisant, mais l'est encore plus lorsque l'on se concentre sur l'outre-mer où, à la même date, seuls 12,6 % des condamnés bénéficiaient d'un aménagement de peine sous écrou. Bon nombre de courtes peines, qui pourraient être aménagées plutôt que d'être exécutées en détention, ne le sont pas faute de moyens, manque de moyens qui empêche également la mise en œuvre de mesures alternatives à la détention. Ces dispositifs permettraient pourtant de réduire de manière notable la surpopulation carcérale, à un coût moindre pour l'État. Le développement de ces outils, dont l'efficacité est par ailleurs reconnue en matière de prévention de la récidive, suppose un accompagnement de personnel en nombre suffisant et formé. Des moyens suffisants sont-ils prévus à cet effet ? Ne serait-il pas plus efficace de limiter les programmes immobiliers à la rénovation des établissements les plus vétustes ? Au lieu d'accroître le nombre de places de détention, ne pourrait-on pas consacrer les budgets correspondants à la mise en place de peines alternatives et d'aménagements de peines pour les délits les plus légers, mesures dont l'efficacité n'est plus à démontrer ? Quel est le programme du Gouvernement à ce sujet pour l'outre-mer ?

POUR FAIRE BAISSER LE CHÔMAGE, IL FAUT CHANGER DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE

Les chiffres des demandeurs d'emploi inscrits fin avril 2012 confirment, encore une fois, la tendance de ces derniers mois: le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A augmente et, de manière continue, le nombre de chômeurs de longue durée et de chômeurs de plus de 50 ans explose sur un an. Rien de bien nouveau . Le chômage est structurel dans notre pays . Comme nous le répétons inlassablement depuis plusieurs années, pour que le chômage baisse, il faut mettre en œuvre une autre politique, tournée vers la construction d'un appareil de production , vers la consommation, le tout porté par une véritable réforme fiscale alliant justice et redistribution.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, TECHNOLOGIE

GARE À LA SEDENTARITÉ

Gare à la sédentarité. Une étude publiée ce mercredi dans la revue médicale britannique Lancet révèle que l'inactivité physique peut s'avérer mortelle. Selon elle, le manque d'activité serait en effet à l'origine d'un décès sur dix dans le monde. Un taux d'autant plus inquiétant qu'il équivaut presque celui des décès causés par le tabac et l'obésité. Concrètement, pour la seule année 2008, l'inactivité physique serait ainsi responsable de 5,3 millions des 57 millions de décès répertoriés sur la planète. Et alors que les Jeux Olympiques vont commencer le 7 juillet, l'étude a par ailleurs souligné l'acuité de ce problème difficile à résoudre. « Le rôle de l'inactivité physique continue à être sous-évalué en dépit de preuves solides existant depuis plus de 60 ans quant à son impact sur la santé », a ainsi regretté Harold W. Kohl, de l'Université du Texas avant d'ajouter: « Beaucoup reste à faire pour traiter l'absence d'exercice comme un vrai problème de santé publique ». Son homologue de la Harvard Medical School de Boston a, quant à lui, estimé que 6 à 10% des quatre grandes maladies non transmissibles (maladies cardio-vasculaires, diabète de type 2, cancers du sein et du côlon) seraient liées au fait de pratiquer moins de 150 minutes d'activité modérée par semaine, comme le recommande l'OMS. Cette recommandation correspond à 30 minutes de marche rapide cinq jours par semaine. De son côté, le Dr I-min Lee a analysé un grand nombre d'études et est ensuite parvenu à établir que 6% des maladies cardio-vasculaires, 7% des diabètes de type 2 (le plus courant) et 10% des cancers du sein et du côlon, pouvaient globalement être attribuées à l'inactivité physique. A noter, pour les seules maladies cardio-vasculaires, 400.000 décès (dont 121.000 en Europe) auraient ainsi pu être évités sur les 7,25 millions de décès provoqués par ces maladies dans le monde en 2008.

DES PISTES POUR LIMITER LES DÉPENSES DE SANTÉ

L'assurance maladie a dévoilé mardi ses pistes d'économies pour aider le gouvernement à boucler le budget 2013 de la Sécurité sociale. Elle préconise, entre autres, la baisse du prix des génériques, la maîtrise des prescriptions, la progression de la télémédecine, et le développement des soins ambulatoires. Pour atteindre l'objectif de contenir les dépenses de santé à +2,7% en 2013, 2,2 milliards d'euros d'économies sont nécessaires, estime l'assurance maladie dans ce rapport qui doit être examiné jeudi par le conseil de la Cnam (Caisse nationale d'assurance maladie) avant d'être transmis au gouvernement. La Sécu propose ainsi de "réduire dès 2013" le prix des médicaments génériques, plus élevé que dans d'autres pays européens, et d'ajuster les tarifs de certains dispositifs médicaux, comme les stimulateurs cardiaques. Les économies ainsi réalisées atteindraient 850 millions d'euros en 2013.

Mieux maîtriser les prescriptions

La Cnam préconise de porter la décote des génériques à 70% du prix du médicament original (princeps) contre 60% depuis fin 2011 ou de faciliter les ristournes auprès des laboratoires pour les pharmaciens qui reverseraient une partie de la différence à la Sécu. Mais agir sur "le levier prix" ne doit pas masquer "l'insuffisance de l'usage et de la prescription" des génériques, ont réagi dans un communiqué les professionnels du médicament générique (GEMME). "Même si la dépense des médicaments a sensiblement ralenti depuis une dizaine d'années (...) toutes les comparaisons internationales montrent que la prescription médicamenteuse peut encore être optimisée", souligne aussi l'assurance maladie. Pour les médecins de ville, une plus grande maîtrise des prescriptions (maladie, médicaments) rapporterait 550 millions d'euros en 2013. A l'hôpital, une réduction des seules prescriptions de médicaments permettrait d'économiser 150 millions. Autres propositions: développer la chirurgie ambulatoire, sans hébergement à l'hôpital (50 millions d'euros d'économies en 2013), ajuster les tarifs de certains professionnels de santé (150 millions), faire des économies sur la logistique à l'hôpital (210 millions).

Tarif social dentaire

L'impact de ces mesures sur le régime général est chiffré à 1,896 milliard d'euros pour 2013, permettant "une stabilisation du déficit" de la Sécu (14,7 milliards d'euros en 2012). Mais l'assurance maladie propose également des économies à plus long terme, en ciblant certaines pathologies, pour un gain évalué à 1,6 milliard d'euros d'ici 2017: développer la rééducation à domicile pour les patients ayant une prothèse du genou, améliorer les

traitements des diabétiques, mieux prendre en charge les personnes atteintes de cancer colorectal ou d'insuffisance cardiaque. Dans ce cadre, la Sécu suggère de revoir la répartition des dépenses ville/hôpital en tenant compte de la place accordée à la médecine de ville. Elle propose aussi de développer la télémédecine "lorsqu'il existe des gains en qualité et efficacité des soins", par exemple en renforçant la télésurveillance des dialyses à domicile ou des défibrillateurs cardiaques. Une partie du rapport est consacrée à l'accès aux soins, en particulier des plus démunis: la prise en charge des soins d'optique des bénéficiaires de la CMU-C (Couverture maladie universelle) doit être améliorée. Pour les personnes qui bénéficient de l'ACS (aide à la complémentaire santé), aux revenus modestes mais trop élevés pour profiter de la CMU-C, le rapport propose la mise en place d'un "tarif social dentaire". "Une évolution législative permettrait des avancées sur ce point" qui avait fait l'objet de négociations inabouties au printemps. Enfin, le rapport suggère de mettre fin à une situation paradoxale concernant les chômeurs qui, en reprenant une petite activité salariée (au moins 200 heures sur 3 mois), perdent leur droit à des indemnités journalières.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

HAÏTI : PRESSE ET DIPLOMATES ÉTRANGERS

L'ingérence étrangère est une pratique quotidienne de la vie politique haïtienne. Elle est recherchée et alimentée non seulement par les politiciens mais aussi et surtout par la presse haïtienne très gourmande en matière de sollicitation des personnalités diplomatiques étrangères accréditées dans le pays. Dans les grands médias nationaux les déclarations des ambassadeurs américains et français se disputent la Une quand le discours des responsables politiques locaux est relégué au second plan. Curieux ! Les propos d'un ambassadeur sont plus importants que la prise de position d'un ministre ou d'un élu. Ainsi pour comprendre la destitution d'un premier ministre, le vote du budget de l'État ou toute autre question de politique nationale il faut interviewer un diplomate étranger. Pourquoi les journalistes sont-ils si friands de l'avis des diplomates ? Est-ce parce qu'on ne prend pas au sérieux les dires de nos dirigeants ? Ou est-ce le souci de la pertinence dans le traitement de l'information qui pousse nos chers journalistes à aller chercher l'information à la source c'est-à-dire auprès de ceux-là qui détiennent les clefs du pouvoir ?

Dans cette Haïti complexe un journaliste qui se respecte doit s'arranger pour avoir les

informations de première main et de sources fiables, en d'autres termes des informations venues directement des ambassades étrangères, là où s'exerce, vraisemblablement, la réalité du pouvoir politique.

De leur côté les diplomates ne se privent pas de cette tribune qui leur est offerte par la presse. Ils sont sur toutes les radios et chaînes de télévisions, commentant la gestion des institutions, les actes des politiques etc.

A Port-au-Prince un ambassadeur n'est pas seulement un diplomate étranger mais un acteur tout puissant du jeu politique avec qui on doit avoir de bons rapports si on veut exister. C'est drôle, Haïti cumule tous les paradoxes ! En même temps, ce pays regorge de nationalistes de tous poils prêts à brandir le drapeau national, à ressasser les exploits de Dessalines dans un coup de tonnerre viv lib ou mouri en fustigeant l'ingérence étrangère.

Mais comment un ambassadeur peut-il entrer dans un tel jeu en foulant au pied le devoir de réserve lié à sa fonction ? Comment les dirigeants haïtiens, surtout les parlementaires habitués à des déclarations à l'emporte-pièce, peuvent-ils laisser faire sans même lever le petit doigt pour protester, et dénoncer l'immixtion des puissances étrangères dans la gestion de leur destinée ? Qu'est-ce qu'un diplomate a à dire sur la nomination ou la destitution d'un premier ministre ? Qui se préoccupe de son avis sur l'organisation des élections ? Faut-il rappeler que sous d'autres cieux l'avis d'un diplomate étranger, quelque soit son estime et son prestige, compte moins que ce que pense le plus insignifiant des élus en matière de politique intérieure.

La question est beaucoup plus complexe qu'elle n'y paraît. Eh oui ! Quand il s'agit d'Haïti on engendre du complexe par le simple. L'ingérence étrangère dans la politique du pays ne date pas d'hier. Les Duvalier ont dirigé Haïti avec un bras de fer pendant quarante ans sous la bienveillance et la bénédiction de la communauté internationale et il n'a fallu que d'un simple coup de fil des américains en 1986 pour chasser Baby Doc du pouvoir. Plus récemment, le départ précipité de Jean Bertrand Aristide est en partie l'œuvre concertée de la diplomatie franco-américaine, mise à part une forte mobilisation populaire visant la destitution du pouvoir lavalas. Gérard Latortue, qui a assuré l'intérim du pouvoir suite au départ d'Aristide, a été imposé par le voisin superpuissant. René Préval, malgré sa popularité apparente, ne serait pas revenu aux affaires si facilement et dans les conditions que l'on sait si ce n'était la volonté des « bailleurs de food ». Et chacun sait que l'actuel président Michel Martelly (ex Ti Simone) bénéficie du soutien inconditionnel de l'Oncle Sam.

Cependant, il faut avouer qu'Haïti n'a pas su prendre en main sa destinée. On lui finance tout : ses élections, ses infrastructures, le budget de ses institutions, son pain quotidien... Et en contre partie on lui demande des comptes selon la formule tristement célèbre "qui finance commande". Mais est-il pour autant normal que des diplomates étrangers foulent au pied le devoir de réserve et se comportent en véritables acteurs politiques de la scène nationale ?

Guy Ferolus repris du site HAITI NATION

POUR LA CHINE, LES INGÉRENCES EXTÉRIEURES POUR OBTENIR UN CHANGEMENT DE RÉGIME EN SYRIE NE SONT PAS UNE SOLUTION

L'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures est une ligne jaune à ne pas franchir. Autorisez une intervention extérieure pour obtenir un changement de régime, et c'est le peuple de l'État concerné qui en paiera le prix et l'ensemble du système des relations internationales qui sera touché. En ce qui concerne la Syrie, le seul moyen de sortir de cette situation est une solution politique. Les efforts de médiation, très difficiles, de l'envoyé spécial des Nations Unes, Koffi Annan, des retards dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU constituent des raisons importantes qui expliquent pourquoi certains pays n'ont pas encore renoncé à obtenir un changement de régime par le biais d'une intervention extérieure. Le destin politique du gouvernement actuel de la Syrie ne peut être déterminé que par le peuple syrien. Et qu'il reste ou qu'il parte, si c'est le peuple syrien qui le décide, la communauté internationale se doit de respecter ce choix. C'est seulement si la volonté du peuple syrien est respectée que le sanglant conflit prolongé qui déchire ce pays pourra prendre fin au plus vite, et que l'idée de réconciliation nationale pourra être durablement garantie. Qui doit avoir le dernier mot sur la façon doit être gouverné un pays ? Le peuple ou des forces extérieures ? Cette question ne concerne pas seulement la Syrie ; c'est une question d'une portée universelle. S'affranchir de ce principe, et c'est condamner le peuple de l'Etat concerné à endurer les pires souffrances. N'oublions pas l'expérience de la guerre en Lybie : si certains ont salué l'intervention de l'OTAN, la guerre qui a mis fin au « régime de Kadhafi » en a fait d'une certaine manière un « héros », et des dizaines de milliers de Libyens innocents y ont perdu la vie. Voir le peuple libyen essayer d'effacer ces terribles blessures ne justifie t-elle pas qu'on y réfléchisse un peu ? Les « équipes d'action » sur la Syrie ont récemment publié un « communiqué conjoint » qui précise clairement que les « institutions de transition » en Syrie doivent être englobées dans une reconnaissance mutuelle, avec pour base le gouvernement syrien actuel, l'opposition et d'autres partis. Une solution politique pour la Syrie aurait une grande signification pratique. Mais ignorer le consensus durement gagné grâce à l'« équipe d'action », et vouloir renverser le Gouvernement actuel en renforçant le soutien militaires aux parties au conflit, est-ce vraiment un comportement raisonnable ? Pour dire les choses un peu plus légèrement, ce n'est politiquement pas très sérieux ; par essence, le poids de la catastrophe humanitaire actuelle en Syrie porte en lui les germes du soi-disant « modèle d'intervention futur ». Pour la plus puissante alliance militaire du monde, changer le régime politique d'un petit pays par la force est chose relativement aisée. Une intervention extérieure destinée à obtenir un changement de régime, et l'utilisation de la force pour empêcher une catastrophe humanitaire, cela témoigne à première vue d'un sens de la justice et de la responsabilité d'action. Mais on peut aussi se demander si voir, dix ans après un changement de régime dans un pays, les attaques et les explosions perdurer, n'est pas une catastrophe humanitaire, alors qu'est-ce donc ? Depuis le début de ce siècle, de nombreuses guerres ont montré que la « promotion de la démocratie » et « l'humanitarisme » ont été menées par des puissances extérieures à des fins personnelles. Ne pas permettre une intervention extérieure pour obtenir un changement de régime, ce n'est pas seulement faire preuve de responsabilité à l'égard du peuple du pays concerné, c'est aussi assurer le maintien de l'ordre international actuel. L'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures sont des critères de base établis par la Charte des Nations Unies. Ce principe exprime le désir des peuples « d'épargner aux générations futures de l'humanité le fléau indicible de la guerre » et porte en lui un idéal, « être de bons voisins et vivre en paix ».

Suivre les règles de base de la Charte des Nations Unies, c'est faire montre de révérence envers la sagesse humaine, et les faire appliquer est également une pierre angulaire de l'édifice des Nations Unies. Dès le printemps 2003, lors des tentatives américaines pour convaincre le Conseil de Sécurité d'autoriser des frappes militaires contre l'Irak, Kofi Annan, alors Secrétaire Général de l'institution, avait prononcé ces mots : « Je sais que certaines personnes, sur la colline du Capitole à Washington, ont un point de vue différent sur la façon de traiter le problème de l'Irak, mais ce n'est pas une chose dont je dois me préoccuper. L'Organisation des Nations Unies ne saurait donner le droit à un autre pays de changer un président d'un pays. Au sein de notre organisation, cette façon de faire n'est pas légitime ». L'ex-secrétaire d'État Henry Kissinger, qui a une nouvelle fois écrit dans le Washington Post en juin de cette année a rappelé le Traité de Westphalie signé par les pays européens en 1648, dont les dispositions interdisent de s'immiscer dans les affaires intérieures des autres pays. C'est là une loi d'airain à laquelle le monde doit adhérer, sinon il risque de plonger tôt ou tard dans l'enfer. Aucun traité international ne donne le droit à un chef d'Etat étranger de forcer des dirigeants d'autres pays à démissionner, ou à leur faire prendre le pouvoir. C'est cette façon de faire pour traiter les affaires du monde qui est la pierre angulaire de l'édifice des Nations Unies, et pas les ingérences extérieures et la guerre pour obtenir un changement de régime. Respecter le principe de promotion d'un règlement politique en Syrie, afin de promouvoir la stabilité de la situation au Moyen-Orient, est la position de base de la Chine. Cela témoigne de l'attention portée aux intérêts fondamentaux du peuple syrien, et reflète également le degré élevé de responsabilité de la Chine, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, en faveur de la paix mondiale. Et c'est un euphémisme, n'est pas un politique sérieux ; par essence, le poids de la catastrophe humanitaire en Syrie porte en lui les germes du soi-disant « modèle d'intervention futur ». Une intervention extérieure destinée à obtenir un changement de régime, et l'utilisation de la force pour empêcher une catastrophe humanitaire, cela témoigne à première vue d'un sens de la justice et de la responsabilité d'agir.

Lu sur le Quotidien du Peuple en ligne

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

L'Asie boursière repasse en territoire négatif ce mercredi. Le Nikkei de la Bourse de Tokyo, qui était l'un des seuls à se maintenir dans le vert, clôture finalement en baisse. Il lâche 0,32% à 8726,74 points. Le Topix, plus large, a cédé 0,39% à 740,46 points. Ce dernier est porté par un regain du dollar face au yen qui permet aux valeurs exportatrices de souffler. Les autres places de la région sont plus hésitantes. La Bourse de Hong Kong perd 0,77% à 19.305 points tandis que celle de Shanghai grappille 0,03% à 2161 points. A Hong Kong, le titre HSBC dévisse de 2,36% après que la commission permanente des investigations du Sénat a mis en lumière les manquements de la banque qui fournissait en dollars des sociétés proches de milieux terroristes, facilitant le blanchiment de profits tirés du trafic de drogue au Mexique et contournant les sanctions

américaines visant à isoler l'Iran. Le Kospi coréen lâche 0,78% à 1807 points et le Sensex indien recule de 0,16% à 17.077 points. Le S&P australien perd 0,43% à 4123 points.

ÉTATS UNIS

Wall Street évoluait en hausse à la mi-séance, poursuivant son léger rebond, en dépit de perspectives mitigées pour une économie américaine vacillante et de résultats d'entreprises en demi-teinte: le Dow Jones prenait 0,60%, et le Nasdaq 1,14%. Vers 16H00 GMT, le Dow Jones Industrial Average gagnait 76,33 points à 12.881,87 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, 33,23 points, à 2.943,27 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 avançait de 0,57% (+7,77 points) à 1.371,44 points. Quelques minutes après avoir ouvert en baisse, les grands indices de Wall Street ont changé de direction et se sont installés en territoire positif, tirés en grande partie par un rebond technique, selon les analystes.

EUROPE

Les Bourses européennes ont clôturé en hausse mercredi, des résultats trimestriels meilleurs qu'attendu rassurant les investisseurs après plusieurs "profit warnings" alors que le président de la Réserve fédérale américaine a laissé la porte ouverte à de nouvelles mesures de soutien à la croissance. L'indice CAC 40 a fini en hausse de 1,84% à 3.235,40 points. La Bourse de Londres a pris 1,01%, celle de Francfort 1,62%, Madrid 0,5% et Milan 0,43%. L'indice EuroStoxx 50, qui regroupe les principales valeurs de la zone euro, s'adjuge 1,36% en clôture provisoire. L'indice Stoxx des technologiques bondit de 2,79%, plus forte hausse sectorielle en Europe, ASML (+6,78%) et ST-Ericsson ayant publié des résultats supérieurs aux attentes. Ben Bernanke n'a pas dit grand chose mardi sur les intentions de la Fed en matière d'assouplissement monétaire, mais a répété qu'elle se tenait prête à agir si nécessaire.

CHANGE

L'euro restait en baisse face au dollar mercredi, dans un marché toujours focalisé sur les Etats-Unis avec la poursuite de l'audition du président de la Réserve fédérale américaine (Fed) et la publication du Livre Beige de la banque centrale sur la conjoncture économique. Vers 16H00 GMT, l'euro valait 1,2267 dollar contre 1,2292 dollar mardi vers 21H00 GMT. L'euro baissait également face à la monnaie nippone, à 96,66 yens contre 97,23 yens mardi soir. Le dollar aussi perdait du terrain face au yen, à 78,81 yens contre 79,10 yens mardi soir. Vers 16H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 78,44 pence pour un euro, grimpant même vers 13H20 GMT à 78,30 pence, son plus haut niveau depuis fin octobre 2008. La livre perdait du terrain face au billet vert, à 1,5637 dollar. La devise helvétique était quasi stable face à l'euro à 1,2009 franc suisse pour un euro, et baissait face au billet vert à 0,9791 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a terminé à 1.575,25 dollars au fixing du soir contre 1.595 dollars mardi. La devise chinoise a fini à 6,3717 yuans pour un dollar contre 6,3731 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole grimpaient mercredi en fin d'échanges européens dans un marché soutenu par des tensions géopolitiques persistantes au Moyen-Orient, tandis que les investisseurs digéraient les chiffres contrastés des stocks pétroliers américains. Vers

16H15 GMT (18H15 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en septembre, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, valait 104,92 dollars, en hausse de 92 cents par rapport à la clôture de mardi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en août gagnait pour sa part 40 cents à 89,62 dollars. "La bonne tenue des marchés boursiers a apporté un peu de soutien aux prix du pétrole", mais ces derniers étaient également "soutenus par la détérioration de la situation au Moyen-Orient", où les combats en Syrie s'intensifient et où les tensions s'avivent entre Iran et pays occidentaux. Ainsi, le Pentagone a annoncé mardi que les Etats-Unis et une vingtaine d'autres pays conduiraient en septembre un important exercice multinational de lutte antimine dans les eaux internationales au Moyen-Orient.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

DEMANDER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire est une autorisation administrative obligatoire donnant droit à toute personne d'édifier une construction. Il permet à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Quelles sont les démarches préalables à la demande d'un permis ?

Il est préférable avant de déposer votre demande : de vous assurer de la faisabilité de votre projet ; de vérifier la superficie réelle du terrain et ses limites avec le voisinage ; de vous assurer de l'absence de servitudes (droit de passage d'un voisin, d'un agriculteur...) ; de demander une étude du sol afin d'éviter les mauvaises surprises pouvant engendrer des surcoûts (attention : la présence d'une carrière ou d'une nappe phréatique pourraient rendre votre projet plus difficile) ; de prendre en compte la forme du terrain (un terrain en pente entraîne un coût de terrassement plus élevé, et des travaux de canalisation pour le ruissellement des eaux). Il vous est donc conseillé de :

- consulter le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune pour voir si le terrain est en zone constructible ;
- demander en mairie un certificat d'urbanisme pour vérifier, entre autres, la constructibilité, les normes architecturales, les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...), et les taxes et participations d'urbanisme (raccordement à l'égout, voirie et réseaux...) ;
- consulter l'architecte conseil de la mairie pour obtenir son avis sur le projet souhaité.

Comment se constitue le dossier de demande de permis de construire ?

La demande de permis de construire s'effectue au moyen du formulaire cerfa n°13406*02 lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle et de ses annexes, et cerfa n°13409*02 pour les autres constructions (logement collectif, exploitation agricole,

établissement recevant du public...). La demande doit être complétée par un dossier constitué des documents suivants (la liste des pièces à fournir est limitativement énumérée sur la notice du formulaire choisi) : un plan de situation du terrain, un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier, un plan de coupe du terrain et de la construction, une notice décrivant le terrain et présentant le projet, - un plan des façades et des toitures, une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage. Vous devez ensuite déposer votre dossier complet à la mairie où est situé le terrain, ou l'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception.

Combien de temps faut-il pour obtenir une réponse ?

Le délai d'instruction est généralement de 2 mois pour une maison individuelle et ses annexes, ou 3 mois dans les autres cas. Un extrait de la demande de permis de construire doit faire l'objet d'un affichage en mairie dans les 8 jours qui suivent son dépôt et rester affiché tout le temps de l'instruction du dossier.

- En cas d'acceptation, la décision de la mairie prend la forme d'un arrêté municipal. Cette décision vous est adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou par courrier électronique.
- En cas de refus, vous pouvez, dans les 2 mois, demander à la mairie de revoir sa position. Si cette tentative échoue, vous pouvez saisir le tribunal administratif, et lui exposer clairement les raisons qui justifient votre droit à l'obtention de ce permis. Le permis fait l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours, et sur le terrain. Ceux qui le souhaitent peuvent alors exercer un recours contre le permis, au plus tard dans les 2 mois suivant l'affichage sur le terrain.

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM





T TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION:2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES
COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:
Abonnement : 0690 40 42 55 ;
Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;
Agence de presse : Média info



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

